

LE CALENDRIER

LE CALENDRIER GENERAL EST LE SUIVANT

Du mercredi 16 novembre 2022 12 h au mercredi 7 décembre 2022 12 h	Formulation des demandes de mutation (interacadémique, sur SPEN et POP) sur I-Prof / SIAM
À compter du 8 décembre 2022	Téléchargement des confirmations individuelles de demandes de mutation
Jeudi 8 décembre 2022	Date limite de transmission au médecin du travail du rectorat des dossiers pour une bonification au titre du handicap
À compter du vendredi 9 décembre 2022 et jusqu'au mercredi 11 janvier 2023	Vérification des barèmes par les gestionnaires
Lundi 12 décembre 2022	Date limite de transmission au rectorat par les chefs d'établissement des confirmations de demande, accompagnées des pièces justificatives
Du jeudi 12 janvier 2023 au lundi 23 janvier 2023	1 ^{er} Affichage des barèmes
Du jeudi 26 janvier 2023 au dimanche 29 janvier 2023	2 ^{ème} Affichage des barèmes
Vendredi 10 février 2023 minuit	Date limite de dépôt des demandes tardives, des modifications de demandes et des demandes d'annulation
À compter du mardi 7 mars 2023	Résultats des mutations : affichage sur I-Prof / SIAM

Pour plus de précisions, veuillez-vous reporter à la note de service ministérielle et à l'arrêté rectoral.